

Numérisation

LE LABORATOIRE DE NUMÉRISATION

Un scanner professionnel permet à la bibliothèque de numériser ses collections patrimoniales contribuant ainsi à la sauvegarde du patrimoine écrit et graphique.

Les documents numérisés sont accessibles sur le site de la
[Bibliothèque Numérique du Limousin \(https://bni-bfm.limoges.fr\)](https://bni-bfm.limoges.fr)

Pour toutes informations complémentaires vous adresser au pôle Limousin et Patrimoine :

> bfm.limousin.patrimoine@limoges.fr

> ou au 05.55.45.96.70

La bibliothèque offre aussi à ses lecteurs la possibilité de fournir gracieusement des documents numérisés, pour un nombre limité de vue. Vous pouvez effectuer votre demande via le formulaire suivant :

DEMANDE DE NUMÉRISATION :

NOM (obligatoire):

PRÉNOM (obligatoire):

N° DE CARTE BFM :

287000123456789

ADRESSE (obligatoire):

VILLE (obligatoire):

CODE POSTAL (obligatoire):

COURRIEL

TÉLÉPHONE (obligatoire):

RÉFÉRENCE DU DOCUMENT (obligatoire):

réf du doc (titre + date + cote)

PAGES / FOLIOS À NUMÉRISER (obligatoire):

Ex : 12-17, 25, 42

USAGE PRIVÉ : (obligatoire):

☐ Oui ☐ Non

USAGE PUBLIC : (obligatoire):

☐ Oui ☐ Non

URL de la page : https://bfm.limoges.fr/collections/numerisation?is_pdf=true&is_pdf=true

Voir ci-dessous les "Conditions d'utilisation" relatives aux droits d'auteur et autorisations.

MODE DE RETRAIT : (obligatoire):

- Sélectionner -

DATE SOUHAITÉE :

Date souhaitée pour la consultation

De préférence le

☐ Matin

☐ Après-midi

OBSERVATIONS :

ENVOYER

Conditions d'utilisation

Conformément à la législation sur la propriété littéraire et artistique, les photographies et les numérisations sont délivrées par la Bfm de Limoges dans les limites de l'usage privé. Pour un usage public, il revient au demandeur d'obtenir une autorisation auprès de l'auteur ou de ses ayants droits pour les documents n'étant pas tombés dans le domaine public.

Les droits d'auteurs sont perceptibles par les ayants droits jusqu'à 70 ans après l'année civile du décès de l'auteur. Ces droits sont généralement perçus par l'

[ADAGP \(https://www.adagp.fr/\)](https://www.adagp.fr/)

• Référence : Loi

[DAVDSI \(https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000266350/\)](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000266350/)

• L'autorisation donnée par la Bfm de Limoges est uniquement valable pour une demande. Il n'est en aucun cas accordé d'exclusivité quant à l'utilisation des images ou numérisations, étant entendu que ces dernières pourront être communiquées à d'autres personnes pour une autre utilisation.

Protection des données

La Ville de Limoges traite les données recueillies sur le présent formulaire pour la gestion de vos demandes. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la mention "

[Protection des données \(https://bfm.limoges.fr/node/21308\)](https://bfm.limoges.fr/node/21308)

".

POURQUOI NUMÉRISER ?

Le papier est un support fragile qui se détériore avec le temps. La numérisation est le meilleur procédé pour conjuguer conservation, diffusion et communication des documents soustraits à la consultation en raison de leur rareté ou de leur fragilité.

Elle présente une grande variété de documents (livres anciens, estampes, photos, manuscrits, langue occitane, partitions, dessins). Elle se veut le reflet, sans exhaustivité, des collections patrimoniales de la Bfm de Limoges, mais aussi des autres bibliothèques du Limousin.

Le contenu de la

[BNL \(https://bnl-bfm.limoges.fr\)](https://bnl-bfm.limoges.fr)

est également consultable depuis

[Gallica \(https://gallica.bnf.fr/accueil/fr/content/accueil-fr?mode=desktop\)](https://gallica.bnf.fr/accueil/fr/content/accueil-fr?mode=desktop)

, la bibliothèque numérique de la

[Bibliothèque nationale de France \(http://www.bnf.fr\)](http://www.bnf.fr)

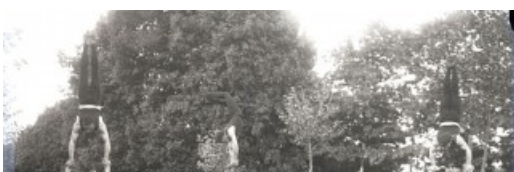
.

Les oeuvres diffusées sont libres de droits et sous licence ouverte (réutilisation gratuite du document, seule la mention d'origine est obligatoire).

Pour retrouver d'autres numérisation :

> <https://www.pinterest.fr/bfmpatrimoine/> (<https://www.pinterest.fr/bfmpatrimoine/>)

NOS FONDS NUMÉRISÉS



URL de la page : https://bfm.limoges.fr/collections/numerisation?is_pdf=true&is_pdf=true



JEAN-BAPTISTE BOUDEAU

Entre 1900 et 1924, Jean-Baptiste Boudeau, épicier à Saint-Priest-Taurion, parcourt en carriole ou à bicyclette les environs de Limoges, Ambazac, Saint-Léonard de Noblat, Bessines. Il réalise des cartes postales, des photographies de mariages, des portraits à la demande, immortalise des événements de son temps.

[Ses clichés \(https://bnl-bfm.limoges.fr/s/bibliotheque-virtuelle/item-set/4853\)](https://bnl-bfm.limoges.fr/s/bibliotheque-virtuelle/item-set/4853)

témoignent sans misérabilisme ni nostalgie, de la vie quotidienne dans les campagnes mais aussi d'un monde en mutation.



PORTRAITS LIMOUSINS

Depuis le 19^e siècle, les conservateurs de la bibliothèque municipale de Limoges ont constitué une collection d'estampes représentant les personnalités limousines des siècles passés consultable

[en ligne \(https://bnl-bfm.limoges.fr/s/bibliotheque-virtuelle/item-set/5243\)](https://bnl-bfm.limoges.fr/s/bibliotheque-virtuelle/item-set/5243)

NOTRE TRÉSOR REMARQUABLE

URL de la page : https://bfm.limoges.fr/collections/numerisation?is_pdf=true&is_pdf=true



Le **Graduel de Fontevrault** (Ms.2) est la pièce la plus exceptionnelle conservée à la Bfm. Ce manuscrit copié dans la deuxième moitié du XIII^{ème} siècle est un livre liturgique contenant pour une année les chants de la messe à l'intention des moines et des chanoines. Le Graduel d'Aliénor est doublement remarquable : par son iconographie riche et originale et par son contenu musical.

Vous pouvez le découvrir grâce à la

[version entièrement numérisée. \(https://bnl-bfm.limoges.fr/s/bibliotheque-virtuelle/item/75\)](https://bnl-bfm.limoges.fr/s/bibliotheque-virtuelle/item/75)



UN SITE LIMOGES.FR



LIMOGES.fr
ARTS DU FEU
ET INNOVATION